7e année — Ottawa et Hull, Mercredi 5 Août 1885 — No. 168

ABONNEMENT

Par année.....$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne ..$0.10
Tous les jours 0.05
Trois fois par semaine..... 0.0
Une fois la semaine..... 0.0

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... ..... 0.50
Pour les annonces à longs termes conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur — "RELIGION ET PATRIE" — LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull 5 Août 1885

LE RAPPORT DU R. PÈRE GENDREAU

Nous recommandons fortement à nos lecteurs le rapport du R. Père Gendreau publié dans le *Canada* d'aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'analyser cet important travail et la brochure à laquelle nous l'avons emprunté dans des articles subséquents.

NOUVEAU FEUILLETON

Nous allons commencer ces jours ci la publication d'un nouveau feuilleton, qui ne saurait manquer d'intéresser au plus haut point tous nos lecteur. C'est, en effet, l'un des ouvrages le plus en renom de la littérature française qui compte tant d'œuvres attrayants. Que tous ceux qui voudraient s'abonner au *Canada* profitent donc de l'occasion pour le faire.

UN DÉCRET DU PAPE

Les confréries de saint Vincent de Paul—et elles sont nombreuses au Canada—apprendront avec joie la nouvelle que le Pape Léon XIII a daigné proclamer saint Vincent de Paul patron céleste de tous les associations de charité qui existent dans le monde catholique et qui émanent de lui de quelque manière que ce soit.

Après avoir récité les grands traits de la vie de l'illustre saint et avoir signalé la bienvaillance toute paternelle dont les Papes ont toujours environné les associations charitables et pieuses formées sous son vacable, Léon XIII continue:

"Nous-même, suivant leur exemple, voulant porter toutes ces sociétés à prendre dans une mesure plus large l'esprit de leur instituteur et père, à la prière surtout de Nos vénérables frères les évêques de France, Nous avons déclare et institué saint Vincent de Paul patron céleste des susdites associations existant en France. Ce même décret fut étendu, l'année dernière, aux diocèses d'Irlande, pour répondre aux pieux désirs de leurs prélats.

"Dernièrement, un très grand nombre de cardinaux de la sainte Eglise romaine et d'evêques de presque toutes les parties du monde, ainsi que des supérieurs généraux de congrégations religieuses, Nous ont supplié de vouloir bien étendre ce décret à tous le pays de l'univers chrétien où se trouvent des sociétés et des œuvres de même nature- Après avoir pris l'avis des cardinaux de la sainte Congrégation de l'Eglise romaine préposée à la garde des rites, Nous avons jugé à propos d'accueillir favorablement ces pieuses supplications.

"C'est pourquoi, désirant contribuer au bien de l'Eglise universelle, augmenter la gloire de Dieu et raviver dans tous les cœurs le zèle de la charité envers le prochain, Nous, en vertu de notre autorité apostolique, déclarons et instituons, par ces lettres, saint Vincent de Paul patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique et qui émanent de lui, de quelque manière que ce soit, et Nous voulons qu'on lui rende tous les honneurs qui sont dûs aux célestes patrons.

Grandes courses, demain, sur le "Dominion Park," chemin de Montréal, à 2 hrs p. m.

PROCÈS DE RIEL

On nous écrit de Régina :

"Riel a l'intime conviction que l'appel aura plein succès.

Trois des jurés ont déclaré dans une entrevue que la demande de clémence jointe à leur verdict avait été ajoutée dans l'opinion qu'ils avaient que Riel, sans être complètement fou, n'en était pas moins un véritable maniaque (*crank*) et ne devait pas être pendu.

L'opinion des trois autres jurés à ce sujet n'a pas encore pu être vérifiée, mais elle est assure-t-on conforme à celle des trois premiers.

La plupart des témoins de la Couronne ont également admis, dans le contre-examen, que dans leur opinion Riel *n'était pas parfaitement sain d'esprit*, et cette opinion corroborant celle du révérend Père André, qui combattit Riel au plus fort de la rébellion, avait produit une forte impression sur les jurés, lorsqu'ils vinrent et entendirent Riel dans sa propre défense."

Tous ces faits démontrent davantage ce qu'offre d'anormal la conduite du juge Richardson qui, loin d'être clément comme le jury le lui recommandait, a même ou trepassé ses pouvoirs en déclarant au nom du gouvernement qu'aucune commutation de peine ne serait accordée. Aussi, croyons-nous qu'auajurd'hui, un acte de clémence de la part de la Couronne recevrait l'approbation de tous ceux qui jugent les choses à un point de vue impartial et sans parti pris.

A TRAVERS LA POLITIQUE

L'honorable M. Caron est revenu de Québec hier.

***

Le Chirurgien Général Bergin est actuellement dans la capitale.

***

Les brefs d'élection pour East Durham et Cardwell vont émaner immédiatement.

***

L'honorable John Costigan est parti hier, pour un tour d'inspection dans les mines de phosphate qu'il possède le long de la rivière *Le Lièvre*, comté d'Ottawa.

***

Durant sa vacance, sir Hector Langevin va probablement visiter l'Ouest d'Ontario et inspecter par lui-même les travaux publics et bâtisses qui y sont actuellement en voie de construction.

***

M. Thomas White, M. P., est passé à la gare Union hier soir, en route pour Toronto où il a prêté serment ce matin, entre les mains de Son Excellence le Gouverneur-Général, comme ministre de l'intérieur.

***

Sir Hector Langevin va partir pour l'Ouest demain, jeudi. Nous souhaitons à l'honorable ministre des Travaux Publics une excellente vacance et tout le repos que nécessitent les rudes et incessants labeurs, auxquels il a été soumis durant la session si longue et si ardue qu'il vient de traverser sans jamais demander grâce.

***

Le Major-Général Middleton doit arriver dans la capitale par le Pacifique Canadien, samedi à cinq heures p. m. Les nombreux amis et admirateurs qu'il compte parmi nous se feront sans doute un joyeux devoir d'aller lui souhaiter une bienvenue cordiale et le féliciter sur le résultat de la campagne qu'il vient de conduire avec tant de bonne fortune au Nord Ouest.

Pour notre part, nous souhaitons au général et à madame Middleton bienvenue et félicitations sincères !

***

Un télégramme de St André nous annonce que l'état sanitaire de sir Leonard Tilley est de beaucoup meilleur depuis son arrivée là bas. La prostration générale que l'on remarquait chez lui, durant les derniers temps, disparait rapidement, et l'on espère que l'honorable ministre sera bientôt en pleine convalescence. Voici une nouvelle qui sera accueillie avec joie par tout le monde.

***

Parmi les noms les plus en faveur comme devant remplacer feu l'honorable M. Chapais comme sénateur, on mentionne le Dr Roy, co-propriétaire de l'asile de Beauport. Le Dr Roy est frère de l'ancien et regretté député de Kamouraska; il a pris une part activé à toutes les luttes du comté, payant en toute occasion de sa persoune et de sa bourse. Il jouit du respect et de la considération générale.

LES FAITS DU JOUR

Un poète canadien, M. Nérée Beauchemin, de Yamachiche, vient d'être élu membre de l'Académie des Muses Santones.

La *Presse* nie le fait que M. L. H. Fréchette ait été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Nos félicitations à qui de droit !

Le Révérend Frère Jérôme s'est noyé à Ste Geneviève, à quelque distance de la ville, jeudi soir. Le cadavre a été retrouvé.

Le juge Richardson, qui a condamné Riel à mort, a été nommé l'un des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest par le gouvernement Mackenzie.

Notre excellent confrère du *Travailleur*, M. F. Gagnon, vient de publier un remarquable article sur la mort du général Grant. Nous en reparlerons.

Les citoyens de la ville de Saint-Hyacinthe doivent offrir à leur ancien curé, Mgr E. Gravel, le nouvel évêque de Nicolet, une croix pastorale et la chaîne qui en est le pendant nécessaire.

Les journaux font erreur en annonçant que le transfert du chemin du Nord au Pacifique est accompli.

Il y a eu des entrevues entre les parties contractantes, mais le transfert ne peut s'accomplir avant le retour du président du Pacifique, M. Stephen, qui est actuellement en Europe.

Une jolie phrase de la *Patrie :*

"Ils vont bien les Fédéralistes. Nous n'avons qu'à les laisser faire et nous sommes *propres*."

Diable ! il leur faut aller rudement, en effet, pour atteindre ce résultat, même en admettant que la feuille de M. Beaugrand se laisse passer à toutes les lessives imaginables.

La grande vente à sacrifices chez Thériault et Laflamme commencera jeudi le 6 courant. Il va s'accomplir là des transactions qui n'ont jamais été égalées en cette ville.

AVIS SPECIAL

Avis est par le présent donné que la société ci-devant existante entre MM. Blais et Thériault, faisant affaire en la cité d'Ottawa dans le commerce des marchandises sèches, est dissoute dès ce jour, et que M. Laflamme, ci-devant de chez Dupuis et Nolin, est entré en société avec M. Thériault. Les affaires à l'avenir seront transigés par les soussignés qui règleront tous les comptes de l'ancienne société.

THÉRIAULT & LAFLAMME

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou decouvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.,

Faits à ordre, aves soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU,
No. 380 rue Clarence, Ottawa
24 juillet 1885. 1a

$10,000.00
—DE—
MARCHANDISES DE GOUT
—ET—
Articles de Modes
A VENDRE DE SUITE

AVEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU à moitié prix ?
VENEZ NOUS VOIR

AVEZ-VOUS besoin de riches PLUMES et d'élégante FLEURS ?
VENEZ NOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de nouvelles DANTELLES et de FICHUS ?
VENEZ ENCORE NOUS VOIR.

A. Woodcock
Magasin Spécial de Modes,
39, RUE SPARKS.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour une Tour destinée à recevoir un Cadran, etc., au Bureau de Poste, etc., Hull, P.Q.," seront reçues jusqu'à MARDI, le 18 Août prochain inclusivement, pour la construction d'une

Tour destinée à recevoir un Cadran,
—A—
HULL, P. Q.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après le LUNDI, 8 Août prochain.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes.

Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera confisquée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 27 juillet 1885.

D. GARDNER & Cie.
66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES
DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES
Patrons nouveaux et très jolis.
Ces Indiennes doivent être vendu de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE
Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge.
Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

☞ Venez do bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. CARDNER & Cie.,
NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS
Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

Dans la rue York, de l'égoût principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces.
Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St Patrice, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces.

Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compteur de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cite d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Entre les rues Sussex et Dalhousie.
Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION
POUR
UN MOIS SEULEMENT
Photographies grandeur
CABINET
$2.00 par Doz.
CHEZ
Dorion & Delorme
140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex,
Coin de la rue Rideau.
OTTAWA.
18 Oct. 1884 1a.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciaux, pour ARGENT COMPTANT.

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co.
RUE O'CONNOR.
4 décembre 1884 1an

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhides : Guérison certaine, remède général en usage Etats-Unis et dans la Puissance
HEMORRHOIDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA